

## COMMUNE DE FLETRE – Séance du Conseil Municipal du 19 Avril 2016

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2016

Présents : Marie-Thérèse Ricour, Philippe Masquelier, Louis Dubruque, Stéphane Crévits, Sébastien Monsimert, Bénédicte Brioul, Cynthia Cocart, Laurent Wartelle, Eveline Wicart, Sébastien Verbèke, Didier Godderis, Alexandre Meunier, Bruno Cousin.

Absent : Frédéric Merlin

Secrétaire de séance : Sébastien Monsimert.

---

#### I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la réunion du 24 mars 2016 ne fait l'objet d'aucune remarque.

#### II- BUDGET PRIMITIF 2016

Madame le Maire a proposé lors de la réunion de la commission finances d'établir le budget primitif 2016 sur le principe de la stabilité des taux des 3 taxes.

Les taux seraient donc de : pour la :

TH	8,85%
TFB	10,37%
TFNB	38,25%

Le budget présenté ce jour reprend cette proposition.

Cette année, nous subissons une baisse de la dotation forfaitaire de 10064 € (9%) heureusement compensée pour 2016 d'une hausse de la Dotation de Solidarité Rurale et de la Dotation de Péréquation.

Les taxes n'ont pas augmenté depuis 20 ans : le débat au sein du conseil est de savoir s'il est possible de continuer ainsi sachant que la volonté de l'Etat est de continuer à se désengager. Madame le Maire rappelle également que la commune de Flêtre est une des communes du secteur dont la pression fiscale est la plus faible.

Une augmentation de 1 point sur l'ensemble des taxes amènerait une recette de 11131 €. Le Conseil Municipal décide de ne pas changer les taux pour 2016.

Suite à l'adoption du compte administratif 2015 et du compte administratif du CCAS dégageant un excédent cumulé en section d'investissement de 51038,61€ et un excédent cumulé en section de fonctionnement de 198519,48€,

Le Conseil Municipal décide d'affecter

- A l'article 001 : 51038,61 €
- A l'article 002 : 198519,48 €

Ces sommes seront reprises au Budget Primitif 2016.

Madame le Maire expose que : étant donné

- les travaux importants qui ont été engagés sur la commune et suite à l'achat de la maison sise au 542 route Nationale qui nécessite une remise en état complète et conséquente du fait qu'il s'agit d'un bâtiment recevant du public avec toutes les contraintes d'accessibilité, de sécurité et de normes .

- que les dossiers de subvention déposés ne soient pas encore instruits, et de ce fait évidemment aucune notification ne nous a été faite,

Nous sommes dans l'obligation de prévoir l'intégralité des frais y compris la TVA (dont nous percevrons le remboursement qu'en 2018) et ce, sur un estimatif, et non sur un coût réel sans pouvoir déduire de recettes. Il faut toutefois rappeler que l'investissement de cette maison, outre le fait de dynamiser le Centre Bourg, engendrera par la suite des revenus.

Pour permettre de réaliser les travaux, Madame le Maire propose de contracter un prêt de 300000 € sur 15 ans auprès de la Caisse d'Epargne au taux de 1,70%.

Dans le cadre de la réhabilitation de bâtiments communaux la Caisse des Dépôts et Consignations peut accorder aux collectivités un prêt à taux 0 pour une période de 15 ans.

Le Conseil Municipal approuve le budget et donne son accord pour les demandes de prêt, ce qui permettra de prévoir l'intégralité des travaux de la maison, de continuer l'aménagement de la salle des sports avec la mise en place de l'isolation ce qui ne peut être trop retardé au vu de la pose du chauffage et des subventions qui nous ont été accordées et de permettre le remboursement du prêt relais contractée pour l'aménagement du Centre.

Madame le Maire expose que l'Appel d'Offres lancé pour les travaux de la maison a dû être déclaré sans suite par la CAO.

### III- BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide d'affecter :

Suite à l'adoption du compte Administratif 2015 dégageant un excédent cumulé en section d'investissement de 124280,60€ et un excédent cumulé en section de fonctionnement de 1058€

- - à l'article 001 : 124280€ d'excédent d'investissement intégral

- à l'article 002 : 1058€ d'excédent de fonctionnement intégral

Pour pouvoir financer la réalisation des travaux relatifs à la mise en place de la STEP, de l'OTEU et des réseaux de la Rue Nationale, de la Rue du Calvaire et Rue Jacques De Meyère Madame le Maire propose de souscrire un emprunt de 360000€ auprès de la Caisse d'Epargne.

La compétence assainissement sera reprise par la CC au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2018, cette compétence sera probablement déléguée à Noréade. Il serait donc judicieux de déléguer la compétence assainissement à Noréade avant la prise de compétence par la CCFI. Pour une adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 il nous faut contacter le syndicat avant la fin mai. D'ores et déjà nous savons que nous devons payer 20€/hab pour la compétence Eaux Pluviales.

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif assainissement 2016 et autorise Madame le Maire à contracter un emprunt en prévision des travaux et à contacter Noréade pour connaître les conditions de reprise de l'actif et du passif de la gestion de l'assainissement.

Les résultats de la CAO concernant le marché :

1) Création de la STEP Communale : l'entreprise SOGEA a été retenue pour un montant de 439597,83 €HT

2) Création d'un OTEU et l'extension des réseaux : l'entreprise Ramery est la mieux disante pour un montant de 419564 € HT

### IV- ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Le Conseil Municipal a décidé de retenir les ETS Christophe Caneele pour un montant de 9000€ht pour la tonte des espaces verts, de 2350 €ht pour la taille des haies et le fauchage des noues, et 1200€ pour le desherbage.

#### V- TARIFS ACTIVITES PERISCOLAIRES

Pour animer les TAP, Mme Le Stunff pratique l'apprentissage de l'anglais aux enfants. Suite aux nombreuses demandes des enfants qui apprécient particulièrement ces cours Madame le Maire propose de porter à 3 heures le temps d'intervention de Mme Le Stunff dans le cadre des TAP.

Tarif ALSH : cette année la durée de l'ALSH de juillet est de 3 semaines en conséquence le tarif est revu : il est fixé à 55€, 60€ et 65€.

#### VI- REGIME INDEMNITAIRE

Le dossier de la commune sera soumis à la CAP du CDG au mois de juin.

#### VII- DIVERS

Dans le cadre de l'engagement pris par la commune pour la promotion de la langue flamande, le Conseil Municipal décide l'achat cette année de plusieurs panneaux en flamand pour les entrées du village et les rues du Centre .